

Monsieur le Président de la Confédération
Guy Parmelin
Chef du Département fédéral de
l'économie, de la formation et de la
recherche (DEFR)
Palais fédéral est
3003 Berne

Par courrier électronique : ds@seco.admin.ch

Réf. : 26_COU_2039

Lausanne, le 20 mai 2026

**Consultation fédérale (CE) Promotion économique pour les années 2028 à 2031
(message sur la promotion économique 2028 à 2031)**

Monsieur le Président,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud vous remercie de lui avoir soumis l'objet précité pour consultation et a l'honneur de vous adresser sa prise de position.

De manière générale, le Conseil d'Etat soutient les principales orientations stratégiques du projet susmentionné. La promotion économique conserve un rôle important à jouer, de surcroît dans le contexte géopolitique et international actuel, notamment avec le retour des barrières douanières et le renforcement des politiques industrielles.

Cela étant dit, le Conseil d'Etat est d'avis que le projet mis en consultation doit être amendé sur plusieurs points. Il estime tout d'abord indispensable que le projet intègre les dernières décisions de l'Assemblée fédérale concernant le programme d'allègement budgétaire et qu'il soit modifié en conséquence, notamment pour les politiques régionale et touristique et leurs dispositifs de financement respectifs.

Concernant la politique en faveur des PME, le Conseil d'Etat soutient la modernisation des processus administratifs et salue l'effort budgétaire consenti par la Confédération, témoignant d'une volonté réelle d'accélérer la transition numérique de l'administration au bénéfice des entreprises, qui profitent concrètement d'une plus grande efficacité administrative. Le Conseil d'Etat souligne toutefois que l'efficacité administrative ne peut se résumer à la numérisation des procédures administratives et devrait aussi englober des réflexions de limitation, de simplification, voire de suppression de contraintes administratives.

Concernant la politique touristique, le Conseil d'Etat est aligné avec les orientations stratégiques fixées, notamment en matière de soutien à l'innovation, à la durabilité et à la numérisation dans le tourisme. Les objectifs du programme Travel better sont également partagés par le Canton de Vaud.

En revanche, le Conseil d'Etat regrette la baisse des moyens alloués à Suisse Tourisme, alors même que ses missions sont étendues, ce qui pourrait entraîner des conséquences négatives en termes de visibilité et engendrer un report de charges sur les Cantons, si ceux-ci souhaitent éviter une diminution des prestations de Suisse Tourisme. Par ailleurs, le Groupe de suivi « Politique du tourisme » devrait également mieux représenter la Suisse romande.

Concernant la politique régionale, le Conseil d'Etat regrette l'intention du Conseil fédéral de se retirer du fonds de développement régional. Il estime que cette décision contredit la volonté exprimée de faire du renforcement de l'économie des régions l'une des trois priorités pour les années 2028 à 2031. Il considère en outre que l'instrument de la NPR est essentiel pour assurer un développement équilibré du territoire et renforcer sa cohésion, avec un focus sur les priorités thématiques que sont le tourisme et l'industrie.

Les régions périphériques et de montagne souffriraient particulièrement d'un arrêt d'alimentation du fonds de développement régional. Dès lors, le Conseil d'Etat demande que l'orientation retenue par l'Assemblée fédérale pour la période 2027-29 soit poursuivie pour la période 2029-31, afin d'assurer la continuité de cet instrument dont l'efficacité économique et territoriale est démontrée. Il appelle par ailleurs la Confédération à renoncer à toute perspective de retrait de la politique régionale à moyen terme et à confirmer son engagement dans cet instrument au-delà de 2031.

Toujours concernant la politique régionale, le Conseil d'Etat estime également que les allègements fiscaux devraient être maintenus, ceux-ci ayant démontré leur pertinence malgré le nombre relativement limité d'allègements accordés, et que le groupe de travail dédié devrait être réactivé. Un niveau de financement suffisant pour le programme Interreg devrait aussi être maintenu, afin de garantir les collaborations transfrontalières et d'éviter une trop forte asymétrie entre la participation de la Suisse et celle de l'UE. Dans la politique régionale également, un report de charges sur les Cantons risquerait d'avoir lieu si ceux-ci souhaitent maintenir certains soutiens pour les régions plus périphériques. Un remplacement intégral du soutien fédéral apparaît impossible.

Concernant la politique de promotion de l'export et de la place économique, le Conseil d'Etat partage la volonté de soutenir les entreprises dans leurs exportations, ainsi que les implantations d'entreprises. Dans ce cadre, une coordination étroite avec les cantons apparaît nécessaire dans la mesure où les missions et activités de prospection et d'implantation sont majoritairement déployées et financées par les Cantons.

S-GE constitue à cet égard un outil indispensable qui doit se coordonner avec les organismes intercantonaux ou cantonaux. En outre, la rétention et le maintien des entreprises déjà installées sur le territoire suisse, notamment au travers de conditions-cadres fiscales compétitives, sont des enjeux prioritaires pour les acteurs du développement économique.

Pour le détail de sa prise de position, le Conseil d'Etat renvoie au formulaire de réponse à la consultation.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente détermination, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER



Michel Staffoni

Annexe

- Formulaire de réponse à la consultation

Copies

- Secrétariat général du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (SG-DEIEP)
- Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)
- Office des affaires extérieures (OAE)